



Syndicat des Ingénieurs et Cadres de l'Aviation civile

Toulouse, le 8 février 2011

La fin de l'Innovation à la DSNA ?

Le DG a confié au Directeur de l'ENAC en mai 2010 une mission de réorganisation « ambitieuse » visant à coordonner les actions de Recherche menées par les services de la DGAC.

Le DSNA a demandé lors d'un CTP en 2010 qu'une étude relative à l'organisation de l'activité R&D soit menée tant sur le fond que sur la localisation.

Avant même les résultats de ces études, la Direction de la DTI a décidé :

- D'arrêter la R&D à la DSNA
- De couper le lien fort entre la « recherche académique » et la « recherche appliquée », en séparant les 2 profils d'agents impliqués et en fermant le site DTI sur le campus de l'ENAC

Ces décisions, sans aucune justification cohérente sur le fond, sont en opposition flagrante avec l'analyse de l'encadrement et de la grande majorité des personnels du Domaine R&D. Ceux-ci ont alertés la Direction sur les conséquences dramatiques de ces décisions :

- Séparation géographique de la « recherche académique » et de la « recherche appliquée » (coupant en 2 certaines équipes) : une hérésie pour qui connaît le milieu de la Recherche !! Elle conduira à :
 - La perte (irréversible ?) de compétences et de capacités d'innovation pour la DSNA
 - La disparition d'un domaine d'application pour l'ENAC, à la fois pour les enseignants-chercheurs et les étudiants (perte des sujets et de moyens d'encadrements pédagogiques pour les projets appliqués ATC et les stages)
 - La duplication de moyens au regard de la mutualisation actuelle (données aéronautiques, simulateurs d'études et environnements de prototypage inexistant à l'ENAC)
- Risque fort de remise en cause des engagements pris par la DSNA dans SESAR (contribution actuelle du Domaine R&D > 50%)
- Coûts importants pour la DTI de déplacer le Domaine du campus de l'ENAC à la Mounède, dans une période de restriction budgétaire.
- Pour les personnels déplacés à la Mounède, cela correspond à une modification sensible de leur métier qui conduira à une perte de compétence pour le service, renforcée par leur départ probable de la DTI (75% se sont exprimés dans ce sens). L'assèchement du site d'Athis-Mons avec la disparition des compétences aéroportuaires que l'on cherche maintenant désespérément à recréer, n'a pas servi de leçon !!!

Ce type de décision, en opposition avec les objectifs fixés par le DG, apparaît au-delà même de la DGAC en contradiction flagrante avec les recommandations nationales sur l'organisation de la Recherche qui prônent valorisation, mutualisation et regroupement des équipes sur les campus universitaires et pôles de compétitivité. Cette organisation habituelle en campus permet d'ailleurs à l'ENAC de comptabiliser les chercheurs de la DTI dans ses quotas, comme ceux de l'ONERA/CERT sont comptabilisés par Supaéro.

L'encadrement et les personnels du Domaine R&D ont proposé des réorganisations alternatives qui répondent aux souhaits formulés par le DGAC visant à consolider les activités et les moyens de la Recherche dans l'Aviation civile. La direction de la DTI ne souhaite ni entendre ni débattre de ces propositions.

SNICAC/CGC

7, avenue Edouard Belin-BP 54005 - 31055 Toulouse cedex 04

Tél 05 62 17 45 25 - fax 05 62 17 45 26

snicac@enac.fr

<http://www.snicac.org>